

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 juillet 2017

N°164/07/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2017.

Etaient présents : 27

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Rodolphe PORTOLES, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 12

Mesdames, Messieurs Pierre Antoine LEVI à Brigitte BAREGES, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Laurence PAGES à Robert INFANTI, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Aurore KOTHE à Georges DARUL, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Clarisse HEULLAND à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Danielle AMOUROUX, Nicole ROUSSEL à Bernard PECOU, Nadia CHEKLIT à Jean TEKPRI, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES

Absents : 6

Mesdames, Messieurs José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Pauline BLANC

Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Du fait des mouvements entrants / sortants (mutations, retraites) liés à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et en prévision des stagiairisations pour l'année 2017,

Il vous est proposé de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs VILLE, créations de postes

FILIERE TECHNIQUE

Grade ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaire
Adjoint technique	C	274	+ 4	278	274

FILIERE ANIMATION

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Adjoint Animation principal 2 ^{ème} classe	C	8	+1	9	9
Adjoint Animation	C	39	+1	40	39

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs de la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

21 JUIL. 2017

De sa publication et/ou notification le :

21 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 juillet 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

